

■ Alors qu'ils ont jusqu'au 23 mai pour déclarer leurs impôts sur le revenu, les 83 000 Charentais imposables seront en principe prélevés sur leur salaire l'an prochain ■ Et la mesure ne les ravit pas tous.

Impôts: l'inquiétude jaillit du prélèvement à la source

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Il vient de remplir sa déclaration d'imposition sur le revenu comme il ne le fera peut-être jamais plus. Et il n'en est pas mécontent, Basile Dubon, du prélèvement à la source censé entrer en vigueur au 1^{er} janvier prochain dans toute la France et donc pour les 83 000 Charentais imposables. Sauf bien sûr si le deuxième tour des élections, dimanche, et surtout la majorité parlementaire qui sortira des urnes dans un mois viennent rebattre les cartes, différenciant ou abrogeant la mesure. Le patron qui joue les percepteurs, ce n'est en tout cas absolument pas un problème pour ce Montbronnais, informaticien... à son compte. Évidemment branché nouvelles technologies, il pratique déjà la télédéclaration. Et pour lui, la réforme programmée est «l'étape d'après, logique»: un «gain d'efficacité et de simplicité» pour celui qui veut «payer un impôt juste, calqué sur la réalité des revenus de l'année et non une somme basée sur les ressources de la précédente». La contemporanéité de l'impôt répond selon lui aux réalités de l'époque. «On n'a plus la même stabilité de l'emploi qu'avant, on change plus souvent de boulot, donc de revenus, et c'est important de pouvoir mettre à jour sa situation.»

La CGT et FO sont contre

«Mais ça va faire bizarre de toucher un peu moins chaque mois, s'inquiète Mathilde, secrétaire administrative dans une PME du Sud-Charente, moins emballée. Comme je n'étais pas mensualisée, c'est sûr que j'aurai moins à en sortir d'un coup mais quand même, psychologiquement, ce n'est pas simple, surtout avec le gel des salaires que l'on connaît.» D'autres redoutent que leur boss ne fourre trop son nez dans leur vie privée. «Ça ne le regard pas de savoir combien on gagne, ma femme et moi, estime Christophe, conseiller commercial. Même si apparemment on pourra préserver une certaine confidentialité. Le problème, c'est qu'on ne sait pas comment ça se passera, il reste pas mal de flou.»

Les particuliers employeurs n'échapperont pas à la règle

Ils recourent aux services d'une aide ménagère, font travailler un jardinier ou font garder leurs enfants à domicile... Les quelque 25 000 particuliers employeurs charentais devront eux aussi jouer les collecteurs d'impôts dès lors que le prélèvement à la source entrera en vigueur. Le site impots.gouv.fr leur explique ce qui va changer pour eux dans sa rubrique dédiée à la réforme prévue pour le 1^{er} janvier prochain. L'infographie présentée est un peu

APRÈS CALCULS ET RETENUE À LA SOURCE,
IL S'AVÈRE QUE VOUS DEVEZ 33 EUROS
À LA BOÎTE CE MOIS-CI!



L'impôt sur le revenu en Charente	2015*	2012	2007
Foyers imposables	82.909	104.708	97.481
% de foyers imposables	40%	51%	48%
Revenu net moyen	22.645 €	21.598 €	18.856 €
Montant moyen de l'impôt	2.945 €	1.928 €	1.511 €

(* Dernières données disponibles)

(Source: impots.gouv.fr)

INFOGRAPHIE CL

Pour Franck Soulard, délégué syndical CGT aux Impôts en Charente, «cette réforme menée sans suffisamment d'explications n'est pas du tout un gain pour le contribuable». «La mensualisation fonctionnait très bien. Pourquoi changer quelque chose qui avait fait la

preuve de son efficacité, qui plus est quand cela concerne moins de la moitié des foyers fiscaux? En fait, c'est une façon de faire passer une externalisation déguisée, de tirer sur le service public.»

Et les répercussions ne se feraient pas attendre. «Évidemment qu'il y aura un tas de problèmes, prédit son homologue Thierry Solas de FO. Ne serait-ce qu'au niveau d'un tas d'abattements qui ne pourront de toute façon être effectués qu'en fin d'année. Ne serait-ce que du fait qu'en Charente, la fracture numérique existe et qu'il y aura ceux qui pourront mettre à jour leur situation et ceux qui ne le pourront pas.»

Les deux organisations syndicales en sont convaincues: «À terme, on veut privatiser l'impôt», dit Franck Soulard. «Ce n'est que le prélude de la fusion de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée (CSG). Et là, les gens vont beaucoup y perdre», ajoute Thierry Solas. Parce que ça veut dire qu'à terme, la CSG va devenir progressive...

Les deux organisations ont demandé «le retrait pur et simple de ce projet de surcroît mal préparé», dit Franck Soulard.

Les patrons veulent une contrepartie

Mais à la direction départementale des finances publiques, on assure que «le processus de mise en place suit son cours». Et si la Charente ne fait pas partie des départements pilotes que Bercy veut activer dès cet été avec un échantillon d'entreprises, des «comités locaux d'usagers» y ont été réunis mi-avril. «Un parterre choisi, et de toute façon trop restrictif», dénonce David Léobet, le secrétaire général de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) en Charente, qui a assisté avec «maximum trente personnes» à celui dédié au monde économique. Lui et les adhérents de son syndicat sont «vent debout» contre cette mesure. «Ce n'est pas aux chefs d'entreprise d'assurer les

50 000 Charentais devront déclarer en ligne cette année

La télédéclaration a connu un bond spectaculaire ces seize dernières années: on est passé en France de 4 000 à 18 millions de déclarants en ligne! Cette année, l'administration fiscale veut aller encore plus loin et réduire encore le nombre des conditionnels du papier. Votée fin 2015, une loi de finances fait obligation aux «contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet» de «souscrire par voie électronique» la déclaration des revenus si le montant de ces derniers est supérieur à 28 000 euros. Cela concerne plus de 50 000 Charentais, soit plus de la moitié des imposables. Les contrevenants s'exposent à une majoration de 15 euros ou plus en cas de récidive. Sauf s'ils justifient d'une impossibilité d'accéder au Web.

Les comptables donnent un coup de main

Comme chaque année, les experts-comptables organisent des consultations gratuites pour aider les particuliers à remplir leur déclaration. Ouvertes à tous les contribuables, elles se concentreront à Angoulême lundi 15 mai, de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h à la CCI, place Bouillaud.

Dates

17 mai, minuit.

Limite de déclaration papier des revenus 2016.

23 mai, minuit.

Limite pour déclarer ses ressources en ligne sur impots.gouv.fr.

31 juillet.

Les imposables qui ont télédéclaré commenceront à recevoir leur avis d'imposition sur leur espace particulier en ligne. Pour les autres, les avis papier arriveront à partir du 7 août.

7 septembre.

Dématérialisés ou sur papier, tous les avis devront être arrivés.

missions de l'État, proteste le porte-parole. On leur en demande déjà bien assez comme ça. Nous espérons que cette réforme n'aura pas lieu et si elle a lieu, nous demandons à ce que ce travail supplémentaire soit payé!» Pour l'heure cependant, beaucoup d'entreprises «attendent de voir venir, personne n'est vraiment prêt», illustre Marc Moura, patron d'Avel, industrie du cirage à Magnac-Lavalette, 136 salariés. Lui aussi s'inquiète des répercussions «financières, forcées, puisque ce sera du travail en plus pour la compta qu'il faudra bien rémunérer». Mais sur le fond, il n'est pas hostile. Rassuré par ce qu'il connaît de la technique telle qu'elle est pratiquée «sans souci depuis des années» dans sa filiale espagnole. «Ce sera difficile parce qu'en France, la fiscalité est très complexe. Mais si cela permet plus d'efficacité, je veux bien jouer le jeu. Seulement, il faudrait qu'en échange les sociétés soient moins étranglées par les charges.»